LISTE CAPD **LISTE D'UNION CSAMEN** **LISTE COMMUNE CSA REUNION**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 3 DÉCEMBRE au 10 DÉCEMBRE 2026

VOTONS

SAIPER-UDAS / UDAS / RÉSISTANCE

pour un syndicalisme combatif à vos côtés

Le SAIPER-UDAS

vous remet cette carte personnelle de vote électronique à conserver précieusement jusqu'au vote

CONTACTEZ-NOUS

Gladys ROBERT – 0693 905 057– OUEST
Gébéla MALBROUCQUE – 0692 079 933 – SUD
Hervé TERRAGNO – 0692 249 417 – NORD
Stéphane CHECKOURI – 0692 883 178 – EST

0 262 480 031 0 262 480 031

contact@saiper.net
www.saiper.net

Attention : 3 votes par électeur

Comité **S**ocial d'**A**dministration MEN (titulaires et non-titulaires) : **LISTE UDAS** (**9e** position sur la liste des candidatures)

Comité **S**ocial d'**A**dministration Réunion (tit. et non-tit.) : **LISTE RESISTANCE SAIPER-SUD-CGTR** (**8e** position)

Commission **A**cadémique **P**aritaire **D**épartementale (titulaires 1er degré) : **LISTE SAIPER UDAS** (**10e** position)

Commission **C**onsultative Paritaire Réunion (Non-tit. : Surv. Acc, ENS/EDU/PSY EN , ATPSS) : **LISTE RESISTANCE** (**5e , 11e , 1er**)

Les scrutins qui vous concernent

Tous les personnels peuvent voter : titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé. Les électeurs peuvent émettre entre un et trois votes selon leur corps d'appartenance et leurposition administrative. (Ex. les AESH votent au CSA académique, au CSA-MEN et au CCP SURV. et ACC.**//** les PE à la CAPD, au CSA académique, et au CSA-MEN).

À partir du 5 octobre, un module de recherche sera proposé aux électeurs pour retrouver les scrutins qui les concernent, en fonction de leur affectation, statut, type de personnels et corps.

Le vote par internet en pratique

Le vote en quatre étapes

Dès le lundi 5 octobre jusqu'au 10 décembre 2026 : j'accède à l'espace électeur

L'espace électeur me permet de :

- créer mon compte et définir mon mot de passe électeur
- consulter les scrutins auxquels je suis appelé(e) à voter
- vérifier que je suis bien inscrit(e) aux scrutins conforme à mon corps d'appartenance
- modifier mon mot de passe électeur ou en demander un nouveau

Chaque électeur devra confirmer via sa messagerie professionnelle (Zimbra), le mot de passeélecteur (12 caractères + Question Défi + Réponse) qu'il a défini. Attention, notez bien ce mot de passe, la question choisie et votre réponse.

Du samedi 10 octobre au 17 novembre : Je récupère mon code de vote sur ENSAP

Je me connecte à mon compte **ENSAP**, ou j'en crée un au besoin, et je consulte mon code électeur.
Il s'agit de **la clé** qui me permettra de voter à du 3 au 10 décembre. **Sauvegarder cette clé.**

A partir du mardi 10 novembre :

Je consulte les candidatures et les professions de foi à partir de mon espace électeur

Du jeudi 3 décembre au jeudi 10 décembre : Je vote

Je m'assure que je suis en possession de mon code de vote et de mon mot de passe. J'accède à mon espace électeur
Je vote

Le vendredi 9 décembre : Je consulte les résultats

Les résultats des élections professionnelles 2026 seront consultables à compter du vendredi 11 décembre sur le site education.gouv.fr et sports.gouv.fr.

Les conditions du vote

Le vote électronique par internet se déroule du 3 décembre à 10h au 10 décembre à 17h, heures de Paris, 24 heures sur 24. Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

MA CARTE DE VOTE

ÉLECTIONS

PROFESSIONNELLES

Du 3 DÉCEMBRE au 10 DÉCEMBRE 2026